



Avenue Davel 7, 1004 Lausanne

Tél. 078 814 88 18

info@beau-lieu.ch

Assemblée générale du Collectif Beau-Lieu (CBL) du 5 juin 2014

Présents : Eva Affolter, Suzanne Assal, Rudolf Brugger, Yves Bugnon, Sylvain Collaud, Marion Droz, Anne et Laurent Kraysenbühl, Rosemarie Lausselet, Xavier Lyon, Jean-Daniel Marchand, Laurent Marmier, Georges Meylan, Jean Meylan, Elisabeth Müller, Nkiko Ngensimana, Erika Pillonel, Laurent Rebeaud, André Rouyer, Martine Sordat, Philipp Stauber, Christine Theumann-Monnier.

Excusés : Jacques Ballenegger, Valéry Beaud, Dominique Blattner, Carlos Cruz, Marc Curchod, Michel Curchod, Anne Decollogny, Michel Dind, Philippe Doudin, Brunhilde Fivaz, Rodolphe von Gunten, Marianne Jaccard, Jean Lausselet, Anne-Cécile Rabet, Vincent Rossi, .Graziella Schaller.

1. Le **PV** de l'assemblée générale du 19 juin 2013 est approuvé sans opposition.
2. Le **rapport d'activité**, présenté oralement par le président, retrace la contribution majeure du CBL à la récolte de signatures, puis au succès du référendum. Il salue au passage les contributions des Verts, de l'UDC et de La Gauche à ce succès. Ce rapport est approuvé sans objection.
3. **Approbation des comptes.** Sont formellement désignés a posteriori comme vérificateurs des comptes Philipp Stauber et Elisabeth Müller. Ces comptes, établis à la fin 2013 (soit après la récolte de signatures pour le référendum) et à ce jour (après la campagne référendaire) se traduisent par un solde positif d'environ 6000 francs, du fait que le comité référendaire, dissous après le 13 avril, a remis son excédent de recettes au CBL. Les comptes sont approuvés sans opposition.
4. **Élection du comité.** Sont élus par acclamation : Laurent Marmier, Christine Theumann-Monnier (coprésidents), Georges Meylan (secrétaire), Graziella Schaller (trésorière) et Jacques Ballenegger (membre).
Sont élus vérificateurs des comptes pour le nouvel exercice : Elisabeth Müller et Philipp Stauber.
5. Le projet de **statuts** présenté par le comité est modifié sur un seul point (à part la correction de fautes de frappe) : à l'article 3 (buts), l'assemblée décide de biffer « vis-à-vis des autorités communales » afin d'éviter une interprétation dans le sens d'une volonté d'opposition ou de confrontation avec l'autorité communale. L'article 3 prend ainsi la teneur suivante : *Le collectif a pour but de défendre les intérêts des habitants du quartier de Beaulieu en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il vise notamment à favoriser la mise sur pied et le déroulement d'une démarche participative pour l'élaboration d'un nouveau plan de quartier sur le site et dans l'environnement du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu.*
Avec cette modification, les nouveaux statuts sont adoptés sans opposition.

6. Le **nouveau site internet** www.beau-lieu.ch, à l'état d'ébauche, ne soulève pas d'objections de la part de l'assemblée. Il est destiné à servir de base documentaire pour la démarche participative à venir. Il donne accès aux archives des anciens sites du comité référendaire et du CBL, tous deux obsolètes depuis le vote du 13 avril 2014.

Le nouveau logo du CBL (voir entête de ce pv), présenté par le comité, est salué par l'assemblée.

7. **Finances.** L'assemblée adopte les propositions du comité, soit 20 francs pour la cotisation ordinaire, 50 francs pour la cotisation de soutien. Il est rappelé que, selon les nouveaux statuts, le CBL n'a pas de membres collectifs.

Il n'existe pas de budget détaillé à ce stade, du fait que le comité doit encore déterminer le plan d'action à venir, en fonction notamment du résultat de la rencontre des opposants à Taoua avec la Municipalité le 24 juin prochain. Le comité prévoit une enveloppe de 5000 francs pour couvrir les frais d'organisation d'événements et d'information destinés à alimenter la démarche participative à venir.

8. **Divers.** Les dates suivantes sont arrêtées pour le Safari urbain que le CBL organisera avec l'association Droit de cité sur le site de Beaulieu :

- Safari le 4 septembre 2014 de 18 à 20 heures
- Restitution avec les participants au safari le 1^{er} octobre à 20 heures

Pour que le CBL ait un maximum de poids auprès des autorités, il faut qu'il réunisse un maximum de gens du quartier ou de plus loin. Chaque membre est donc invité à inciter ses voisins et connaissances à rejoindre le CBL, soit comme membre soit comme sympathisant (inscriptions en ligne sur www.beau-lieu.ch > Adhérer au CBL).